



CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2016

COMPTE RENDU

Le Conseil municipal s'est réuni jeudi soir sous la présidence d'Yvon Le Cousse, Maire de la Commune pour une séance consacrée notamment au budget.

Vote des comptes administratifs 2015 de la Commune : les résultats du compte administratif 2015 du budget de la Commune font apparaître des résultats positifs, en investissement pour un montant de 421 995 € et en fonctionnement pour un montant de 755 680 € qui sera affecté de la manière suivante : 120 000 € en report à la section de fonctionnement et 635 680 € à la section d'investissement du budget 2016. Approuvé à la majorité (5 abstentions).

Vote du compte administratif 2015 du budget « lotissements et zones » : les résultats du compte administratif 2015 du budget « lotissements et zones » ont également été approuvés. En section de fonctionnement, les dépenses et les recettes s'équilibrent et un excédent de 1 886 € est dégagé en investissement. Approuvé à la majorité (5 abstentions).

Vote des comptes de gestion 2015 du receveur municipal : à l'unanimité, les élus ont approuvé les comptes de gestion du receveur trésorier municipal correspondant en tous points aux résultats des budgets de la Commune et celui des lotissements et zones pour l'exercice 2015.

Vote du budget primitif 2016 de la Commune : le budget primitif 2016 présenté aux élus s'équilibre en recettes et dépenses à hauteur de 2 775 000 € en fonctionnement et 2 185 648 € en investissement. Il a été adopté à la majorité (5 abstentions).

La Commune versera une subvention de fonctionnement de 10 000 € au budget du C.C.A.S et de 40 000 € au budget « lotissements et zones ».

Vote du budget primitif 2016 « Lotissements et Zones » : le budget primitif 2016 « Lotissements et zones » a également été approuvé par les élus, à la majorité (5 abstentions). Il s'élève à 551 576 € en fonctionnement et 426 576 € en investissement.

Vote des taux des trois taxes directes locales : sur proposition du maire, le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de maintenir pour l'année 2016 les taux des trois taxes locales votés en 2015, à savoir 15,12 % pour la taxe d'habitation, 21,19 % pour le foncier bâti et 43,31 % pour le foncier non bâti. Il est rappelé que si le vote des taux incombe à la Commune, les bases de calcul de ces taux sont quant à elles revalorisées chaque année par l'Etat.

Cession de terrains ZAC de Ker Etienne : le Conseil municipal, à l'unanimité, a pris acte de la nouvelle numérotation des parcelles de la ZAC de Ker Etienne et complété les délibérations précédentes qui approuvaient leur cession à la SCI de Keriwyo (entreprise de bâtiment), d'une part, et à la SCI Balné Immo (station de lavage pour véhicules), d'autre part. Ces deux entreprises vont donc s'implanter dans la ZAC de Ker Etienne.

Avis sur le projet de la SARL de Keranfors : la SARL de Keranfors a déposé un dossier au titre des exploitations classées pour la protection de l'environnement. Ce projet qui prévoit l'extension du cheptel a reçu un avis favorable à la majorité des voix (6 votes contre et 1 abstention).

Location des salles communales : sur proposition de la Commission des finances, le Conseil a décidé de compléter la grille tarifaire votée le 22 janvier 2016 en y incluant un tarif pour la location de la salle du boulodrome. Cette salle, qui est uniquement réservée aux associations de la Commune leur sera louée 120 € pour un repas et 50 € pour une occupation sans repas.

Un groupe de travail est constitué pour faire des propositions au conseil municipal concernant les conditions de mise à disposition gratuite des salles communales pour les associations de la Commune.

Participation à la création d'une crèche à Plourin-les-Morlaix : le Conseil, qui avait approuvé en 2014 le principe de l'adhésion au projet de création d'une maison de l'enfance initié par Plourin-lès-Morlaix a confirmé, à l'unanimité, l'engagement de la Commune de Plougoven pour la réservation de 3 places de crèche au bénéfice des Plougovennois.